



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 07.04.2021
Date d'échéance prévue: 07.06.2021
Numéro de publication: UP04-0000003102

Entité de publication
SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, 1274 Signy-Centre

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Mountain Resort Real Estate Fund SICAV

Organisation concernée:
Mountain Resort Real Estate Fund SICAV
CHE-400.534.841
c/o: Lathion Berney & Associés SA
Place de la Gare 2
1950 Sion

Indications concernant l'assemblée générale:
27.04.2021, 10:30 heures, à Sion, Place de la Gare 2, c/o Lathion Berney & Associés SA
Vu la crise sanitaire en cours, conformément à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) du 16 mars 2020, l'Assemblée se déroulera en visio-conférence. Les actionnaires de la SICAV devront toutefois voter par écrit jusqu'au 23 avril 2021 en renvoyant le bulletin de vote dûment complété et signé. Pendant la visio-conférence les actionnaires auront la possibilité de poser leurs questions.

Texte d'invitation/ordre du jour:
UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales – Invitations et décisions

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : c/o Lathion Berney & Associés SA, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le mardi 27 avril 2021 à 10h30,

à Sion, Place de la Gare 2, c/o Lathion Berney & Associés SA

Vu la crise sanitaire en cours, conformément à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) du 16 mars 2020, **l'Assemblée se déroulera en visio-conférence. Les actionnaires de la SICAV devront toutefois voter par écrit jusqu'au 23 avril 2021 en renvoyant le bulletin de vote dûment complété et signé. Pendant la visio-conférence les actionnaires auront la possibilité de poser leurs questions.**

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2020.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2020.

3. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ; rapport de la société d'audit.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Affectation du résultat

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 0.50 par part

5. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

6. Elections

6.1 Conseil d'administration

Propositions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, tous les administrateurs, soit Messieurs Philippe Lathion, Sylvain Monnet, Raphaël Coutaz et Alain de Preux.

6.1.1 Élection de Maître Jean-Yves Rebord

Le Conseil d'administration propose d'élire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, Maître Jean-Yves Rebord en tant qu'Administrateur.

6.2 Société d'audit

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022.

7. Divers

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et exercer leur droit de vote les détenteurs d'actions au porteur ainsi que les titulaires

d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire ayant le même droit.

Les titulaires d'actions au porteur doivent annoncer leur participation et voter jusqu'au vendredi 23 avril 2021 auprès de SOLUFONDS SA par courrier à l'adresse suivante : SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, Case postale 268, 1274 Signy-Centre, moyennant les documents suivants :

- **une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire),**
- **le bulletin de vote dûment rempli et signé (signature manuscrite encre bleue) en mentionnant le nom des signataires (ce document sert en même temps de procuration de représentation pour les personnes morales)**

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titulaires d'actions au porteur peuvent demander un bulletin de vote à l'adresse suivante : secretariat@solufonds.com et doivent demander par email auprès de la même adresse l'invitation pour la visio-conférence lors de laquelle les questions pourront être posées.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à SOLUFONDS SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 16 avril 2021. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel de gestion et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de la société d'audit sont tenus à disposition des actionnaires auprès de SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, 1274 Signy-Avenex. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie des documents lui soit envoyée.

Sion, le 6 avril 2021

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV

Le Conseil d'administration

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales – Invitations et décisions

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social : c/o Lathion Berney & Associés SA, Place de la Gare 2, 1950 Sion

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le mardi 27 avril 2021 à 10h30,
à Sion, Place de la Gare 2, c/o Lathion Berney & Associés SA

Vu la crise sanitaire en cours, conformément à l'Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19) (Ordonnance 2 COVID-19) du 16 mars 2020, **[l'Assemblée se déroulera en visio-conférence. Les actionnaires de la SICAV devront toutefois voter par écrit jusqu'au 23 avril 2021 en renvoyant le bulletin de vote dûment complété et signé. Pendant la visio-conférence les actionnaires auront la possibilité de poser leurs questions.](#)**

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2020.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2020.

3. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ; rapport de la société d'audit.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Affectation du résultat

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 0.50 par part

5. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

6. Elections

6.1 Conseil d'administration

Propositions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, tous les administrateurs, soit Messieurs Philippe Lathion, Sylvain Monnet, Raphaël Coutaz et Alain de Preux.

6.1.1 Élection de Maître Jean-Yves Rebord

Le Conseil d'administration propose d'élire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022, Maître Jean-Yves Rebord en tant qu'Administrateur.

6.2 Société d'audit

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2022.

7. Divers

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote les détenteurs d'actions au porteur ainsi que les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire ayant le même droit.

Les titulaires d'actions au porteur doivent annoncer leur participation et voter jusqu'au vendredi 23 avril 2021 auprès de SOLUFONDS SA par courrier à l'adresse suivante : SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, Case postale 268, 1274 Signy-Centre, moyennant les documents suivants :

- une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire (représentant dépositaire),
- le bulletin de vote dûment rempli et signé (signature manuscrite encre bleue) en mentionnant le nom des signataires (ce document sert en même temps de procuration de représentation pour les personnes morales)

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titulaires d'actions au porteur peuvent demander un bulletin de vote à l'adresse suivante : secretariat@solufonds.com et doivent demander par email auprès de la même adresse l'invitation pour la visio-conférence lors de laquelle les questions pourront être posées.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à SOLUFONDS SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 16 avril 2021. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel de gestion et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de la société d'audit sont tenus à disposition des actionnaires auprès de SOLUFONDS SA, Rue des Fléchères 7A, 1274 Signy-Avenex. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie des documents lui soit envoyée.

Sion, le 6 avril 2021

Mountain Resort Real Estate Fund SICAV
Le Conseil d'administration